

# PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 5/2017

Concerne : Construction de collecteurs EU-EC, en système séparatif - Secteurs Grand-Chemin / Giziaux / Arzillier - Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de <u>CHF 1'190'000.--</u> (un million cent nonante mille francs), en vue de la réalisation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées dans les secteurs du Grand-Chemin, du chemin du Giziaux et du chemin de l'Arzillier.

#### 1. Préambule

Les travaux pour ces nouveaux collecteurs projetés sont coordonnés avec le projet de requalification de la RC 601-B-P (route de Berne). En effet, cet important projet piloté par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) de l'Etat de Vaud, nécessite le remplacement et/ou la création de certains tronçons de collecteurs communaux.

Les travaux faisant l'objet du présent préavis municipal se situent en périphérie du futur chantier de la RC 601-B-P, et leur réalisation anticipée permettra de faciliter l'intégration des nécessaires travaux communaux dans le cadre du chantier de la route de Berne.

## 2. Travaux projetés

## **Grand-Chemin**

Ces nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées seront réalisés depuis l'extrémité Est du chemin des Orchez jusqu'à l'intersection entre le Grand-Chemin et le passage inférieur de la route de Berne.

Ces collecteurs permettront non seulement la reprise des eaux des surfaces constructibles situées au Nord-Est du chemin des Orchez, mais aussi celles des terrains situés entre la route de Berne et le Grand-Chemin.

A noter que le collecteur d'eaux claires existant le long du Grand-Chemin n'a pas la capacité nécessaire pour le transport des volumes supplémentaires provenant du secteur Nord-Est du chemin des Orchez.

La plus grande partie de ces collecteurs projetés est située dans le domaine public du Grand-Chemin. Le premier tronçon devra cependant être construit en bordure de la parcelle n° 556. Un projet de constitution de servitude de passage pour ces canalisations sera présenté au propriétaire de cette parcelle.

Le tronçon situé à l'amont des travaux faisant l'objet du présent préavis, à savoir la traversée de la RC 601-B-P et l'amorce dans le chemin des Orchez, sera réalisé dans le cadre du chantier de requalification de la route de Berne.

Les collecteurs d'eaux claires seront réalisés avec des tuyaux en PVC de diamètres variant de 400 mm à 500 mm, et ceux d'eaux usées aussi en PVC de diamètre 250 mm.

La profondeur moyenne des collecteurs est d'environ 2.60 m. Les pentes varient entre 1.4 % et 6.6%. La longueur du tronçon est d'environ 490 m.

### Chemin du Giziaux

Ce nouveau collecteur d'eaux claires sera réalisé depuis l'extrémité du collecteur récemment construit dans le cadre du plan de quartier « Les Bosquets du Giziaux » jusqu'au droit de la route de Berne. La suite du tronçon sera réalisée dans le cadre des travaux de requalification de RC 601-B-P.

Ce nouveau collecteur permettra d'une part de pallier le déficit de capacité de l'actuelle canalisation, et d'autre part de privilégier un autre cheminement pour l'évacuation de ces eaux en déchargeant le voûtage supérieur du ruisseau du Vaugueny.

Le collecteur d'eaux claires sera réalisé avec des tuyaux en PRV (fibre de verre renforcée) de diamètre 500 mm. La profondeur moyenne du collecteur est d'environ 4.20 m. La pente est de 1.3%. La longueur du tronçon est d'environ 100 m.

## Chemin de l'Arzillier

Ces nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées seront réalisés depuis l'extrémité Sud de la parcelle n° 351, propriété de la Commune d'Epalinges, jusqu'à l'intersection entre le chemin des Croisettes et celui du l'Arzillier.

Ces collecteurs permettront le raccordement du nouveau tronçon à construire le long de la RC 601-B-P, en contrebas du quartier du chemin des Geais. La traversée de la route de Berne sera réalisée dans le cadre des travaux de requalification de cette dernière.

D'autre part, la construction de ces nouveaux collecteurs au chemin de l'Arzillier permettra d'assainir les raccordements des bâtiments bordiers, actuellement connectés sur un collecteur en système unitaire.

Les collecteurs d'eaux claires seront réalisés avec des tuyaux en PVC de diamètre variant de 300 mm à 500 mm, et ceux d'eaux usées aussi en PVC de diamètre 250 mm.

La profondeur moyenne des collecteurs est d'environ 3.10 m. Les pentes varient entre 2.3 % et 8.7%. La longueur du tronçon est d'environ 140 m.

## Remarques valables pour l'ensemble des collecteurs projetés.

Les collecteurs seront enrobés de béton au profil SIA4 afin d'en assurer la pérennité pour de nombreuses années. Des regards de contrôle, diamètre 100 cm, seront construits aux changements de direction, ainsi qu'au droit des raccordements, pour permettre l'accès aux collecteurs et pour leur entretien.

L'utilisation de matériaux différents du PVC (notamment PP) a été considérée en variante.

Une coordination sera opérée avec les Services industriels afin de grouper, dans la mesure du possible, les interventions sur les réseaux situés à proximité.

## 3. Planning

Ces travaux doivent pouvoir être réalisés avant le chantier de la requalification de la route de Berne. Un planning prévisionnel peut être avancé comme suit :

- Grand Chemin: mai 2017 à novembre 2017
- Ch. du Giziaux : mai 2017 à octobre 2017
- Ch. de l'Arzillier : 1ère étape, juillet-août 2017 ; 2ème étape, début 2018.

#### 4. Coût des travaux

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics, selon une procédure ouverte. Le coût des travaux imputable au centre de charge 460 Epuration se présente comme suit :

Centre de charge	460 Epuration	
Travaux de génie civil Grand-Chemin	CHF	545'000
Travaux de génie civil Giziaux	CHF	135'000
Travaux de génie civil Arzillier	CHF	230'000
Curages et contrôles TV des collecteurs	CHF	10'000
Honoraires de l'ingénieur civil (projet et direction des travaux)	CHF	115'000
Honoraires du géomètre officiel (rétablissement de limites)	CHF	5'000
Constat des bâtiments existants	CHF	10'000
Etablissement d'une servitude (passage de canalisations)	CHF	5'000
Divers et imprévus	CHF	135'000

Total TTC CHF 1'190'000.-

C'est donc un crédit de <u>CHF 1'190'000.--</u> (un million cent nonante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

Une partie du financement nécessitera probablement un recours à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à <u>CHF 22'193.50</u> (calculée à 1.865% au 31.12.2016).

Excepté l'éventuel service de la dette et une très légère augmentation du coût de l'entretien et de la surveillance des nouveaux ouvrages, cette réalisation n'entraînera pas de dépenses de fonctionnement nouvelles.

#### 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 5/2017 du 6 mars 2017,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide

- 1. d'approuver le projet de construction des collecteurs EU-EC, en système séparatif, secteurs Grand-Chemin / Giziaux / Arzillier ;
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de <u>CHF 1'190'000.--</u> (un million cent nonante mille francs) pour la réalisation des travaux ;
- 3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions possibles auprès d'un établissement financier;
- 4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 6 mars 2017

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : Le Secrétaire :

Maurice Mischler Alexandre Good

Annexes: 3 plans de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard











